

Infor Anael Travail Temporaire Synthèse des nouveautés

Manuel utilisateur

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Travail Temporaire V9R2M1 Auteur : Infor - C.Benoist Date de publication : juillet 23, 2013

Table des matières

À propos o	de ce manuel	5
Public	concerné	5
Historio	que du document	5
Contac	ter Infor	6
Chapitre 1	Evolutions du module « Gestion étendue des primes de fin de mission »	7
	Préambule	7
	Placement de 10 jours de CP maximum	7
	Intégration des Primes diverses en CET	9
	Optimisation passage en automatique des primes	10
	Gestion de l'historique	10
	Editions des soldes CET	11
	Edition CET V3 des sommes placées	11
Chapitre 2	Amélioration du calcul de la participation	12
	Détails des options :	13
	Edition chèque	13
	Liste des chèques	13
	Edition	13
	Extraction	13
	Nombre de jours calendaires	14
Chapitre 3	Annexe	15

À propos de ce manuel

Synthèse des nouveautés et améliorations d'Anael Travail Temporaire V9R2M1

L'objectif du module Gestion étendue des primes de fin de mission est d'étendre à d'autres possibilités la gestion actuelle des primes de fin de contrat dans Infor HCM Travail Temporaire.

Il ouvrira notamment la possibilité de stocker des primes conventionnées dans un compteur et le traitement des déblocages ultérieur de ces sommes.

Concernant l'amélioration du calcul de la participation, l'intégration à l'exécutable Anael TT a simplifié le process d'installation, des corrections et améliorations ont été ajoutés pour son exploitation.

Public concerné

Utilisateurs d'Infor Anael Travail Temporaire

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	14 juin 2013	Christophe Benoist	Création document

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Heading 7; Single Heading au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <u>http://www.inforxtreme.com/</u>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Evolutions du module « Gestion étendue des primes de fin de

Préambule

mission »

Le CET V3 ne peut pas cohabiter avec les versions antérieures de la gestion du CET dans ANAELTT mais, afin de garder la traçabilité de ces dernières années, vous devez néanmoins conserver le paramétrage précédent et bâtir un nouveau plan de rubrique pour le CET V3.

Chaque personnel éligible doit signer une convention d'ouverture de CET

Placement de 10 jours de CP maximum

Dans Option logicielle *PRIMCET3 doit être modifiée pour la prise en compte d'un compteur maximum ne pouvant dépasser 10 jours.

Dans compléments il est nécessaire de mettre 10 pour la prise en compte, cependant si la législation change, il sera possible de modifier cette valeur.

Modifier l'option logicielle *PRIMCET3

En position 1 à 3 de Compléments, spécifiez le nombre maximal de jours de CP qui peuvent être stockés en CET.

Exemple



Ensuite il faudra paramétrer la rubrique que vous souhaitez intégrer dans ce compteur max de 10 jours

tubriques Eligible:	S CE I								ه ا
Sélection		Société INFOR TT CET V3							
C			_						
C Client	ete	_ IIII _ I							
C Pers	nnel								
10100	21111GI								
Affichage									
			RI	IBE	IES				
			- ne	_					_
	Code	Primes	Q	1	Code	e Eligibles	مرلا	.mit /	× 11
	001 HE	URES NORMALES		-	161	TREIZIEME MOIS		ГГ	^
Valider(Enter)	002 HE	URES SUP TAUX 1			311	QUATORZIEME MOIS	Г		
	003 HE	URES SUP TAUX 2			390	INDEMN. FIN MISSION	Г	- F	
	004 HE	URES SUP TAUX 3			399	CONGES PAYES	l.	7 F	
Abandon.(aF3)	005 HE	URES SUP NON TEPA							
	006 MA	JORATION HS TAUX 1							
	007 MA	JORATION HS TAUX 2							
	008 MA	JORATION HS TAUX 3							
	009 MA	JORATION HS TAUX 4							
	010 JOL	JRNEE DE SOLIDARITE							
	011 MA	JORATION DIMANCHE							
	012 MA	JORATION NUIT							
	013 MA	JORATION JOUR FERIE							
	014 MA	JORATION DE PONT							
	015 HE	URES JOUR FERIE CHOME							
	016 HE	URES JOUR DE PONT CHOME							
	017 HE	URES DE WEEK-END							
	018 MA	JORATION HS 10%							
	010 UC	IBES COMPLEMENTAIBES							

Evolutions du module « Gestion étendue des primes de fin de mission »

Dans l'exemple ci-dessus le fait de cocher « limit » pour la rubrique congés payés, va automatiquement mettre dans un compteur le montant dans le CET avec interdiction de dépasser les 10 jours de mise en CET. Un affichage annoncera cette interdiction

Par convention :

Ce personnel a déjà atteint son nombre de jours équivalent CP maximum Limité à: 10 Stock actuel: 10.11
OK

Intégration des Primes diverses en CET

Dans la table §C2, spécifiez les rubriques éligibles à la mise en CET :

Le paramétrage doit être effectué à trois niveaux. Au niveau société, indiquez les rubriques qui peuvent éventuellement être mises en CET. Vous avez dans votre écran de gauche l'ensemble des primes, il vous suffit de cliquer sur la flèche, pour les rendre éligibles.

Rubriques Eligibles	CET	,						
			\backslash					
Sélection Socié C Client C Perso	té Socié	té INFOR TT CET V3						—
Affichage				<u> </u>				
			RUBRI	QUES ELIG	BLES			
	Code	Primes	01		Code	Eligibles	o, Limit	A 🖬
🖉 Valider(Enter)	001 HEURE 002 HEURE	S NORMALES S SUP TAUX 1	▲	\checkmark	161 T 311 Q	REIZIEME MOIS UATORZIEME MOIS		
	003 HEURE 004 HEURE	S SUP TAUX 2 S SUP TAUX 3 S SUP NON TEPA		►) <u>390 m</u>	ONGES PAYES		-
🤾 Abandon.(aF3)	006 MAJOR/ 007 MAJOR/	ATION HS TAUX 1 ATION HS TAUX 2		•	ו 🕂			
	008 MAJOR/ 009 MAJOR/	ATION HS TAUX 3 ATION HS TAUX 4						
	010 JOURNI 011 MAJOR/	EE DE SOLIDARITE						
	013 MAJOR/ 014 MAJOR/	ATION JOUR FERIE						
	015 HEURE 016 HEURE	S JOUR FERIE CHOME						
	017 HEURE 018 MAJOR/	S DE WEEK-END ATION HS 10%						
Sortir(F3)	019 HEURE 020 HEUBE	S COMPLEMENTAIRES S J. B. T. T.	-					

Dans cet exemple, quatre rubriques sont paramétrées. La rubrique 399 entre dans le contrôle des 10 jours de CP maximum paramétré dans *PRIMCET3. Après validation, ces 4 rubriques peuvent être mises en CET dans chaque contrat.

Optimisation passage en automatique des primes

Au niveau client, vous pouvez indiquer les rubriques à proposer automatiquement en CET et, si vous ne souhaitez pas les quatre rubriques société, vous pouvez restreindre les rubriques :

🐞 Rubriques Eligibles	CET							
Sélection C Socié C Client C Perso	é nnel	↓ 101 ↓ 100002	CET	r sarl				
Affichage								
		RUBR	IQUES (LIENT PRE PA	RAM	ETREES		
	Code	Primes	् 🖬]	Code	Eligibles	o, Limit	A 🛅
	311 QUATORZIEM	IE MOIS			161	TREIZIEME MOIS		-
Valider(Enter)					390	INDEMN, FIN MISSION		
· · ·					399	CONGES PAYES		✓
					<u> </u>			_
💫 Abandon.(aF3)								_
					<u> </u>			-

Par exemple, pour ce client, vous ne souhaitez pas que la rubrique 311 soit proposée et vous souhaitez que la rubrique 399 y soit automatiquement

Gestion de l'historique.

L'historique de paie de chaque personnel présente un nouveau bouton, nommé CET :

Accès au menu « Gestion du CET »



10 | Infor HCM Anael Travail Temporaire CET V3

Editions des soldes CET

La fiche principale de GESTION du CET affiche le bouton **Editer relevé** qui permet d'éditer les relevés individuels :

🐞 RELEV	/E COMPTE CET	×
	EDITION DES RELEVES CET	
<u>Ok</u>	Sélection Période	
	Mois 201305	

Votre relevé de Compte Epargne Temps 101101372 ADJERIOU Mohamed									
Solde du CE	Ta	u 30/08/2012			0,00	0,00	0,00		
Du		Au	Contrat	Equivalent jour CP	Brut Bloqué	Abondement	Total Brut	Cotisations Evaluées	Net Evalué
04/09/2012	à	21/09/2012	101/106889	1,78	116,84	0,00	116,84		
04/09/2012	à	21/09/2012	101/106889		106,22	0,00	106,22		
Solde conso	lidé	du CET au 3	0/09/2012		223,06	0,11	223,17	50,29	172,88

Les relevés édités sur une période après le traitement de clôture « Historisation des soldes » sont dits consolidés. Les soldes édités avant que l'historisation n'ait eu lieu sont dit estimés car la période de paie n'étant pas encore clôturée et ils sont encore susceptibles d'être modifiés.

Edition CET V3 des sommes placées

Cette édition résume l'ensemble du stock CET après les traitements mensuels.

CET V3 EDITION SOMMES P						
PERSONNEL	DATE PLACEMENT	MONTANT	ABONDEMENT	EQUIVALENT JOURS CP	Montant Valorise	OBS
010008722 AFTISSE SAMIA	10/09/2012 10/09/2012 14/09/2012 20/09/2012 20/09/2012 25/09/2012 25/09/2012 27/09/2012 27/09/2012 27/09/2012	3,76 4,14 7,52 8,27 16,45 18,10 2,82 3,10 16,69 18,35	0.00 0.01 0.01 0.01 0.01 0.00 0.00 0.00	0,06 0,13 0,28 0,05 0,28	3,76 4,14 7,53 16,48 18,11 2,82 3,10 18,69 18,35	
Total AFTISSE SAMIA		99,20		0,80	99,24	
010005813 ARAGUAS VINCENT	29/08/2012 29/08/2012 03/07/2012 03/07/2012 09/07/2012	32,04 35,24 14,57 16,03 7,05 7,78	0,18 0,18 0,07 0,08 0,03	0,55 0,24	32,20 35,42 14,64 16,11 7,08 7 90	

Chapitre 2 Amélioration du calcul de la participation

2

Pour accéder au menu **Participation**, sélectionnez **Traitement > Traitements Annuels > Participation**.



En cliquant sur participation vous accédez au menu ci-dessous

DEMANDE TRAITE	REMARQUE et EXEMPLE: Mode de calcul La participation se calcule sur l'exercice précedente Image: Constraint of the calcul EX. Pour 2013 la période de réference est du 01/01/2012 au 31/12/2012 Mode de calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constraint of the calcul Image: Constration of the calcul Image: Constraint of the calcul								
DEMANDE THATE			Choix des options de tr	aitamont					
	Societé 001 Lot 002 Lot deb Lot fin ENVIRONEMENT PARTICIPATION Exercice concerné 2013		Opt. III 001 Sélection 002 Extraction des donné 003 Calcul montant Partic 004 Edition du personnel 011 Alimentation des chè 012 Edition des chèques 012 Edition des chèques	Désignation 1 Ses Sipation 4 ques Superior 1 Ques Superior 1 Construction 1 Ques Superior 1 Construction					
	Comm. Particip	Participation Montant Total de Participation 0,00	013 Bornage des cheque 014 Liste des chèques 015 Interface comptable 399 Annulation	\$ 					
	Nombre d'heures nécéssaires			 					
Sortir(F3)									

Détails des options :

Edition chèque

Cette option permet l'édition des chèques de participation.

Dans le champ ci-dessous, spécifiez la banque pour laquelle sont générés les chèques.

Ce code correspond aussi au code du type de chèque à imprimer.



Liste des chèques

Cette option permet, après bornage, de lister les numéros de chèques.

Edition

Cette option permet l'impression ou l'extraction sous Excel des personnes ayant droit à la participation.

Restriction : aucune rupture agence ne peut être effectuée à cause des regroupements de salarié par numéro de sécurité sociale.

Extraction

Cette option extrait toutes les personnes des agences concernées ayant eu des paies entre les lots de paie de début et de fin avec un nombre d'heures ou jours supérieur ou égal au nombre que vous avez saisi.

Cela implique que si un salarié a été créé deux fois sur deux agences différentes, par exemple, le brut de calcul est celui cumulé sur les deux agences pour la période sélectionnée.

Important : Le personnel est regroupé par numéro de sécurité sociale et non par agence ou matricule.

Nombre de jours calendaires

Aucun paramétrage n'est requis pour cette fonction.

Le calcul effectué est basé sur les dates de contrats :

Date de fin prévue ou réelle ou prévisionnelle – date de début du contrat + un jour.

<u>Rappel</u> : La note du prisme (MAJ en Octobre 2012) préconise que le calcul de la participation doit s'effectuer en Jours Calendaires.

Annexe

Chapitre 3 Annexe



Voir document fournis en annexe : « Listing des PTFs ».